

Définitions variables d'un Audit

- « L'audit est une activité de contrôle et de conseil qui consiste en une expertise par un agent compétent et impartial et un jugement sur l'organisation, la procédure, ou une opération quelconque de l'entité ».
(fr.wikipedia.org/wiki/Audit)
- « Processus systématique, indépendant et documenté permettant de recueillir des informations objectives pour déterminer dans quelle mesure les éléments du système cible satisfont aux exigences des référentiels du domaine concerné ».
(fr.wiktionary.org/wiki/audit)
- « Vérification de la légalité et de la conformité de l'utilisation des moyens, menée par des auditeurs indépendants. L'audit a pour objet de déterminer si, et dans quelle mesure, les activités et les procédures organisationnelles sont conformes aux normes et critères prédéfinis ».
(www.ifad.org/evaluation/guide_f/annexa/a.htm).
- Les dictionnaires LAROUSSE ou LE ROBERT en donnent des définitions exclusivement tournées vers l'audit de gestion financière des entreprises.